



Prestation de formation CIVIQUE ET CITOYENNE



L'Ufcv est agréée nationalement depuis janvier 2012 pour **accueillir** des jeunes volontaires en contrat d'engagement de Service Civique et pouvoir dispenser les modules théoriques de la **formation** civique et citoyenne. De plus, notre agrément nous offre la possibilité de mettre à disposition des jeunes volontaires à des structures externes à l'Ufcv via l'**intermédiation**.

Ainsi le plan de formation, travaillé avec un comité de pilotage national, prend en compte la diversité des jeunes accueillis. L'Ufcv met en œuvre des formations Civique et Citoyenne à destination des structures accueillant des volontaires en Service Civique de la région.

Format de la formation

Durée de la formation : 2 jours, soit 12 h de formation (répartis en 2 X 6 h)

Constitution du groupe : de 10 à 20 jeunes

Dates	Lieu
2 et 3 février 2017	Caen
3 et 4 avril 2017	Cherbourg-Octeville
1 et 2 juin 2017	Caen
25 et 26 septembre 2017	Caen
2 et 3 novembre 2017	Caen
4 et 5 décembre 2017	Cherbourg-Octeville

Contenus de la formation

SOCLE COMMUN	3 MODULES AU CHOIX (à partir de 14 PARTICIPANTS)
Présentation et échanges sur les missions respectives de chaque volontaire	Handicap et intégration
L'Europe et la citoyenneté	La laïcité
Les associations, loi de 1901 et la vie associative	Comprendre les discriminations
L'engagement, un acte citoyen positif	

Coût

100€ par jeunes volontaires pour les 2 jours de Formation Civique et Citoyenne. Sur la base d'un groupe constitué d'un minimum de 10 participants.

Modalités d'organisation des sessions

Le choix de mettre en œuvre ou non la formation s'opère selon les critères suivants :

- i. groupe constitué d'au moins 10 jeunes volontaires ;
- ii. inscriptions closes une semaine avant le début de la formation ;
- iii. règlement de la formation à l'inscription.

A charge des structures accueillantes et/ou aux jeunes volontaires de gérer leur hébergement et leur restauration.

L'Ufcv mettra à disposition :

- une fiche lieux ressource ;
- un listing pour le co-voiturage.

Inscription

En ligne ou via un formulaire sur notre site dédié : [TéA](#)

Renseignements administratifs, par mél : elisabeth.camelin@ufcv.fr